



## Combien puis-je louer ????????????

Par **FRANCE83**, le **12/09/2009** à **21:00**

Bonjour,

J'ai un bien immobilier sous la loi ROBIEN , villa de 120m<sup>2</sup> plus un studio 40m<sup>2</sup>. Ce bien se trouve a HYERES dans le VAR ! Combien puis-je le louer? Il y a garage , jardin 250m<sup>2</sup>, cloturé , dans un petit lotissement. Merci par avance de votre réponse .

Par **Patricia**, le **13/09/2009** à **17:51**

Bonsoir,

La zone qui vous concerne est la A. Côte d'Azur (bande littorale).  
21,02 euros par m<sup>2</sup>.

La surface en prendre en compte est la surface habitable augmentée de la moitié des annexes (cave, balcon...), dans la limite de 8 m<sup>2</sup>.

Pour votre villa de 120 m<sup>2</sup>, je calcule : 2522 euros, Hors charges.

Avec en sus superficie (que je ne connais pas) du garage et si il y a balcon, cave ???

Pour le studio, 840 euros, pareil, H.C.

Je ne sais pas à qui vous souhaitez les louer. Mais une parenthèse :

Il me semble (et sans vouloir trop m'avancer), qu'une acquisition faite sous la loi Robien, ne peut être louée qu'à une personne rattachée au foyer fiscal.

Peut-être je me trompe ou confonds... ???